

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 428

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 5, après le mot :

« pollution »,

insérer les mots :

« aux particules fines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.